

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de TROCHE

L'an deux mil seize et le vingt-deux du mois de Mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TROCHE (Corrèze), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel AUDEBERT, Maire**.

Présents : DUPUY André, BERROCAL Elise, BURG Marie-Christine, JOUHANNAUD Georgette, FAUREL Sandrine, LORTHOLARY Martine, JUDGE Pierre, FEYDEL Jacques, SERMADIRAS François, LACHAUD Guy.

Absents excusés: GUINDRE Elodie, CHADEAUX Alain, TINTIGNAC Isabelle, BORDES Philippe

Procurations et pouvoirs: zéro

Relevé de Décisions

1-Participation aux frais de fonctionnement de la FDEE de la Corrèze

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de participation aux frais de fonctionnement, à hauteur de 4.400 € de la FDEE19, au titre de l'année 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de sa mise en recouvrement par les services fiscaux.

2-PLU : intégration du contenu modernisé

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la décision du 09 Octobre 2014 d'élaborer un PLU sur la commune Troche, un nouveau décret relatif à la modernisation du PLU est apparu, entrant en vigueur au 1^{er} Janvier 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de se prononcer en faveur de l'intégration du contenu modernisé du PLU.

3-Renouvellement contrat entretien des cloches

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le renouvellement du contrat d'entretien annuel des cloches par la SAS CESSAC à Ussac. Ce contrat d'un an pour un montant de 130 € HT peut être reconduit dans la limite de cinq années. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le contrat d'entretien des cloches.

4-Approbation du Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5- Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré arrête les résultats définitifs tels que suivent : **Résultat définitif : +86 020,64€**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	257 645,65 €	187 003,31€
Recettes	425 430,34€	105 239,26€

6-Taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents, d'augmenter uniformément de 1% l'ensemble des taux 2015 de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières pour l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,15% (base : 619 700)
- Foncier bâti : 10,16 % (base : 368 800)
- Foncier non bâti : 78,90% (base : 46 000).

7- Subvention classe de neige à Chamonix école primaire de Vigeois

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un élève de Troche est concerné par une classe de neige organisée par l'école primaire de Vigeois à Chamonix en 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer 50 € pour cet élève afin d'atténuer la part financière restant à la charge de sa famille.

8- Remboursement GROUPAMA

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un chèque émis par l'entreprise GROUPAMA D'OC, assurance contrat Villassur, d'un montant de 201,55 €. Ce remboursement de frais correspond aux réparations d'une vitre de la salle des Associations brisée le 30 Janvier 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce chèque.

9- Vote des subventions communales

Il a été proposé à l'assemblée de statuer sur les demandes de subventions faites à la commune pour les inscrire au budget. Le montant total est de 8000€.

Le Maire, Michel AUDEBERT,

